

Le National veut lutter contre la pénurie d'enseignants

Les titulaires d'une maturité professionnelle devraient pouvoir accéder sans examen d'admission aux Hautes écoles pédagogiques.

Par Eric Felley



Il manque actuellement des centaines d'enseignants formés en Suisse et la situation est appelée à durer. Getty Images/Maskot

La maturité professionnelle est-elle moins pertinente que la maturité gymnasiale pour pouvoir enseigner dans les écoles primaires? C'est la question qui a agité les conseillers nationaux ce jeudi dans le cadre d'un projet pour lutter contre la pénurie d'enseignants, qui affecte quasi tous les cantons. Actuellement, les titulaires d'une maturité professionnelle doivent passer un examen d'admission après un an de cours préparatoires pour accéder à une Haute École pédagogique (HEP). Les titulaires d'une maturité gymnasiale en sont dispensés.

Publicité

Par 122 voix à 41, le Conseil national a décidé que les premiers devaient également être dispensés de l'examen d'admission, ce qui devrait rendre plus attractif le choix du métier d'enseignant. Pour la rapporteuse de la commission, Valentine Python (V/VD), il s'agit aussi de corriger une inégalité de traitement entre les deux filières. Une minorité, représentée par la Genevoise Simone de Montmollin (PLR/GE), estime que cette question relève essentiellement des cantons et que la Confédération ne saurait l'imposer par le haut. Par ailleurs, les titulaires d'une maturité professionnelle ne disposeraient pas de toutes les compétences générales pour suivre une formation dans une HEP.

Guy Parmelin pas chaud

Guy Parmelin était aussi opposé à cette motion, lui préférant un postulat, qui doit permettre de faire l'état des lieux de la problématique avec les cantons: «En soutenant la motion, a-t-il dit, vous mettez la charrue avant les bœufs et nous risquons de nous heurter à certains obstacles. Il y a une volonté de coopération de la part des cantons. Je vous invite à la saisir et à ne pas brusquer cette répartition des compétences qui a fait ses preuves».

Au vote, hormis dans le groupe du Centre, les votes n'ont pas été homogènes. 122 parlementaires ont voté pour, 41 contre, 23 se sont abstenus et 10 n'ont pas participé au vote. L'objet passe au Conseil des États.